



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment accueillant des activités d'assemblage de modules de production de gaz renouvelable au sein du Parc d'Activités de Référence Nord Haute-Marne à Saint-Dizier (52)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

HAFFNER ENERGY

Raison sociale

HAFFNER ENERGY

N° SIRET

81317682300017

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

HAFFNER

Prénom(s)

PHILIPPE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un ensemble immobilier industriel comprenant un atelier d'assemblage, un bâtiment de bureaux adossé sur 2 niveaux, des locaux techniques associés et un poste de garde extérieur, pour une surface totale de 10.358 m², accueillant des activités d'assemblage de modules de production de gaz renouvelable, sur une parcelle inoccupée du Parc d'Activités de Référence Nord Haute-Marne à Saint-Dizier (52).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la création d'une première usine permettant à HAFFNER ENERGY d'assembler et d'expédier ses modules de production de gaz renouvelables, issus de technologies brevetées et destinées notamment à la production d'hydrogène et de méthanol renouvelables, et de carburants aériens décarbonés.

Le choix du site du Parc d'Activité de Référence Nord Haute-Marne à Saint-Dizier pour l'implantation du projet a été motivé par son adéquation avec les activités autorisées sur le Parc d'Activité, la proximité du siège de HAFFNER ENERGY, ainsi que l'environnement économique et le bassin d'emploi favorables de la région de Saint-Dizier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de construction se dérouleront sur une période de 12 à 13 mois, comprenant :

- Terrassements généraux pour la création des plateformes des bâtiments, voiries et parkings,
- Réseaux d'adduction eau, électricité et assainissement, avec bassin de rétention d'eaux d'incendie et bassins d'infiltration et de rétention des eaux pluviales,
- Atelier d'assemblage constitué d'une structure mixte poteaux béton / poutres bois, façades en bardage métallique, couverture étanchée multicouche avec panneaux photovoltaïques sur 30% de sa surface,
- Bureaux sur 2 niveaux en structure bois, avec toiture végétalisée et façades en bardage bois,
- Voiries lourdes en enrobe, parking VL en matériaux drainants et espaces verts paysages sur l'ensemble de la parcelle.

Les travaux de terrassement seront menés selon les règles de l'art avec drainage permanent, traitement des surfaces pour la circulation et la stabilité des engins, protection des talus en phase provisoire et en phase définitive...

Le chantier sera réalisé suivant une charte "Chantier vert" incluant notamment le tri, le recyclage et la valorisation des déchets, la réduction des consommations énergétiques, ainsi que la réduction des nuisances pour le voisinage.

La qualité de la construction sera suivie et audité tout au long du chantier dans le cadre d'une certification BREEAM VERY GOOD.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation du projet sera assurée par :

- Un effectif de production de 300 personnes à terme dans l'atelier d'assemblage, assurant les opérations d'assemblage, ainsi que de logistique, de conduite et d'entretien des installations,
- Un personnel administratif de 20 personnes environ dans le bâtiment bureaux.

Les activités d'assemblage nécessitent uniquement des alimentations en électricité et air comprimé, et ne produisent aucun effluent liquide ni gazeux.

Les seuls effluents du projet sont les eaux usées sanitaires qui sont raccordées sur le réseau EU de la ZAC.

Les déchets (palettes, emballages...) seront triés et déposés dans les bennes prévues à cet effet dans la cour de livraison, pour être enlevées et traitées par des sociétés spécialisées.

Ces activités conduiront à un trafic routier de 150 VL/jour et 15 à 20 PL/jour, parfaitement compatible avec les prévisions et capacités de trafic du Parc d'Activité de Référence Nord Haute-Marne de Saint-Dizier.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne relève d'aucune rubrique au titre de la nomenclature des ICPE, IOTA, etc. Il sera soumis à une demande de Permis de Construire qui sera déposée auprès de la Ville de Saint-Dizier et Agglomération du Grand Saint-Dizier Der et Vallées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du projet	(52 000, m ²)
Surface atelier d'assemblage	(9.315, m ²)
Surface bureaux	(813, m ²)
Surface voiries lourdes	(5.660, m ²)
Surfaces espaces verts	(32.800, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au PLU de la Commune de Bettancourt-La-Ferree, approuve le 09/02/2018, et se situe en zone AUX.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	a parcelle d'implantation du projet ne se superpose a aucun perimetre de ZNIEFF. La parcelle d'implantation est situee au plus proche a 20 m a vol d'oiseau de la ZNIEFF de type II "Foret Domaniale de Trois-Fontaines, de Jean d'Heurs, de la Haie Renault et autres bois de Maurupt a Chancenay (Cf. Figure 1 jointe en Annexe). Cette ZNIEFF a ete designee pour des habitats forestiers et especes
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun APPB recense dans un rayon de 10 km
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Carte de bruit jointe en Annexe - Figure 2. Sans impact sur le projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La parcelle d'implantation est située au plus proche à 1,5 km à vol d'oiseau du périmètre de Monument Historique de la ville de Saint-Dizier (Cf. Figure 3 en annexe)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le Parc d'Activités de Référence Nord Haute-Marne a fait l'objet d'une étude de biodiversité (ADT, 2023) qui montre la présence d'habitats de prairies rudéralisées et enfrichées, d'alignement d'arbres et de zone de dépôt de déchets au sein desquels aucune zone humide n'a été identifiée à partir des critères botaniques de recensement de la végétation (Cf. Figure 4 en annexe)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par un PPRI. Aucun zonage réglementaire ne se situe à proximité du site d'implantation du projet.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI de la Vallée de l'Ornel approuvé et publié le 10/08/2005, révisé le 18/11/2014 (Cf. Figure 5 en annexe)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Parcelle d'origine agricole
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La parcelle d'implantation du projet n'est pas située à proximité d'un périmètre de captage d'eau (Cf. Figure 6 en annexe)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La parcelle d'implantation du projet n'est située à proximité d'aucun site inscrit (Cf. Figure 3 en annexe)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La parcelle d'implantation du projet n'est située dans aucun périmètre de zonage Natura 2000. Dans un rayon de 10 km, le seul périmètre identifié est situé à 2,3 km à vol d'oiseau : la ZSC Trois-Fontaines désignée pour ces habitats et espèces d'intérêt communautaire forestiers, absents de la zone du projet. (Cf. figure 1 en annexe)
D'un site classé ?	☐	☒	La parcelle d'implantation du projet n'est située à proximité d'aucun site classé (Cf. Figure 3 en annexe)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le calage altimétrique du projet sera calculé de façon à équilibrer les déblais / remblais et ne pas engendrer d'évacuation des matériaux du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le calage altimétrique du projet sera calculé de façon à équilibrer les déblais / remblais. Des apports ponctuels de GNT (Grave non traitée) pourront être utilisés sous voiries ou sous dallage
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les besoins en eau potable sont strictement limités aux besoins de consommation sanitaire des personnels du projet, et les rejets d'eaux usées seront raccordés au réseau du Parc d'Activités prévu à cet effet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les impacts potentiels de la création de nouvelles activités sur le Parc d'Activités de Référence Nord Haute-Marne ont été identifiés dans l'étude de biodiversité ADT de 2023. Cf. 6.5 mesures d'atténuation des incidences
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	La zone d'implantation du projet est située à 2,3 km de la ZSC Trois-Fontaines désignée pour ces habitats et espèces d'intérêt communautaire forestiers, absents de la zone du projet. (Cf. figure 1 en annexe). Absence d'incidences notables sur les compartiments biologiques et enjeux fonctionnels d'affinités forestières qui ont présidé à la désignation de cette ZSC avec la zone d'implantation du projet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La zone d'implantation du projet s'inscrit sur un site remanié, fortement rudéralisé et enrichi avec de nombreuses zones de dépôt colonisées par des espèces végétales exotiques envahissantes (Cf. Figure 7 en annexe)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La zone d'implantation du projet s'inscrit sur une parcelle à faible aléa de retrait de gonflement des argiles (Cf. Figure 8 en annexe)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune est inscrite dans le PPRI de la Vallée de l'Ornel approuvé et publié le 10/08/2005, révisé le 18/11/2014. La zone d'implantation du projet est située en dehors des zones de risque inondation (Cf. Figure 5 en annexe)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	L'activité ne crée aucun effluent aérien ou liquide. Les seuls rejets sont les eaux usées sanitaires, raccordées au réseau EU du Parc d'Activités.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Environ 150 VL/jour et 15 a 20 PL/jour, parfaitement compatibles avec les capacites et projections de trafic du Parc d'Activites.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les activites ne sont pas de nature a generer des nuisances sonores
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les activites ne sont pas generatrices d'odeurs
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les activites ne sont pas generatrices de vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les eclairages exterieurs seront realises par projecteurs sur le batiment et par candelabres pour les voiries, equipes de LED et eclairant vers le sol.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	L'activite ne genere aucun rejet dans l'air. Le chauffage du batiment est assure par pompes a chaleur (le projet ne comprend pas de chaufferie et ne sera pas raccorde au gaz).
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Eaux usees sanitaires uniquement. Raccordees au reseau EU du Parc d'Activites

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Eaux usées sanitaires uniquement, raccordées au réseau EU du Parc d'Activités
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets non dangereux uniquement (palettes, cartons, emballages...) qui seront triés et stockés dans des bennes à déchets situées dans la cour de livraison, pour enlèvement et traitement par des sociétés spécialisées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La parcelle d'implantation du projet est située en ZAC (Parc d'Activités de Référence Nord Haute-Marne) et ne fait actuellement l'objet d'aucune activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet d'implantation s'inscrit dans le Parc d'Activités de Référence (PAR) du Nord Haute-Marne sur une surface totale de près de 200 ha au sein duquel de nombreuses activités économiques se sont développées depuis 2005.

En 2022, il ne restait plus que 55,5 ha disponibles au développement économique du PAR qui a fait l'objet d'une étude de la biodiversité répartie en 8 secteurs permettant d'identifier la valeur écologique des parcelles.

Le projet d'implantation localise dans le secteur 2 présente des incidences cumulées faibles pour l'Alouette des champs et dans une moindre mesure le Tarier patre, considérant la nature de la parcelle d'implantation de friche remaniée fortement rudéralisée avec des zones de dépôt

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Pas d'autres évaluations et législations applicables à mentionner.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures d'atténuation sont intégrées dès la phase de conception du projet à partir des enjeux écologiques identifiés (en relevant que sur 52.000 m² de surface du site du projet, 32.800 m² sont dédiés aux espaces verts) :

- Démarrage des travaux d'ouverture des emprises et de VRD entre le 15/08 et le 15/03
- Emprise du projet défavorisée pendant toute la durée du chantier (retrait déchets et compléments d'ornières) pour éviter tout maintien et installation d'espèces protégées
- Balisage des installations de chantier (circulation, stockage, retournement, base-vie) hors zones sensibles
- Gestion efficace des espèces exotiques envahissantes par la mise en œuvre de moyens d'éradication adaptés lors des opérations de décapage du VRD avec excavation, broyage et enfouissement in situ
- Valorisation des produits de déblais pour la constitution de refuge à faune créée à partir de petites fosses d'emprunt d'1 à 2 m³ au nord et à l'ouest du site (5 unités)
- Traitement différencié des terres exemptes d'espèces indésirables pour réutilisation dans les espaces verts
- Ensemencement préalable des terres nues à partir d'un mélange grainier indigène et local ainsi qu'une adaptation des plantations arbustives et arborescentes de la marque végétale locale réalisées sur les pourtours du site, création d'une haie champêtre au nord et à l'ouest sur 3m de largeur

Mise en œuvre de génie écologique dans la conception du bassin infiltrant : herbes en pente

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant au droit de la zone d'implantation du projet :

- Les données écologiques et environnementales consultées dans le cadre de l'aménagement concerté du PAR
- Les enjeux écologiques et environnementaux faibles sur la zone d'implantation du projet
- La nature très remaniée, rudéralisée avec de nombreux dépôts et présence d'espèces exotiques envahissantes
- Des impacts bruts environnementaux prévisibles jugés faibles avant mise en œuvre de mesures d'atténuation
- La mise en œuvre de mesures écologiques d'atténuation en réponse aux impacts bruts faibles

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom HAFFNER

Prénom PHILIPPE

Qualité du signataire PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

À VITRY LE FRANCOIS

Fait le 19-02-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)